



**MUNICIPALITE**

---

**PREAVIS N° 9/2004  
AU CONSEIL COMMUNAL**

**Crédit supplémentaire au budget communal  
de l'exercice 2004, 2<sup>e</sup> série**

**Séance de la commission  
des finances :**

**mercredi 14 avril 2004**

Vevey, le 8 avril 2004

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

## 1. Exposé préalable

Lors de la séance du Conseil communal du 11 mars 2004, le Syndic Dominique Rigot, au nom de la Municipalité, a manifesté son intention de renforcer la sécurité de la population veveysanne, en prononçant la déclaration suivante:

... - "Après quatre agressions sur des femmes, particulièrement lâches, crapuleuses et odieuses... voilà maintenant un meurtre !

C'est inacceptable !

Certains ont déclaré ces derniers jours dans la presse que c'était programmé, ... Qu'il fallait s'y attendre, ... Qu'ainsi va notre société, ... Bref que c'était inéluctable !  
Et bien non ! Mesdames et Messieurs ... Rien n'est inéluctable ! ... Encore faut-il agir !

Il est en effet plus que temps de s'attaquer au problème autrement que par des colloques plus ou moins savants sur les tenants et les aboutissants de la violence dans la rue, dans les écoles, dans les familles, dont la presse se fait régulièrement l'écho.

Il faut agir !

Encore ne faut-il pas se faire d'illusions ! ... Ces problèmes ne vont pas disparaître du jour au lendemain, d'un coup de baguette magique !... Cela se saurait !

Ce d'autant plus qu'à l'échelon communal, la marge de manœuvre et les moyens sont faibles.

Faut-il encore le rappeler ! Les communes sont les réceptacles finaux des carences des politiques fédérale et cantonale. Et ce n'est malheureusement pas prêt de changer.

Malgré ces limites, il faut agir car, et c'est une évidence, chacun d'entre nous, chacun des habitants de Vevey et de la région, a été choqué par les derniers événements que nous venons de vivre.

Il faut également être conscients de la peur que ces événements ont engendré, peur qui demeure.

Il faut agir, et le premier pas, c'est s'attaquer au terreau qui nourrit tout cela, terreau qu'on appelle pudiquement les "incivilités", alors qu'il s'agit déjà d'agressions ... S'attaquer au lit, j'allais dire à la chienlit, qui favorise tout cela.

Agir contre cela, c'est, n'en déplaise à certains, c'est également rétablir l'autorité.

S'agissant plus particulièrement du domaine public, c'est aussi restaurer dans l'ensemble de notre Ville une présence uniformée et à pied.

Nous ne cessons de le répéter depuis plusieurs mois, il faut absolument maintenir une Police de proximité.

Malheureusement, il faut se rendre à l'évidence, celle-ci est actuellement insuffisante faute de moyens !

Il s'agit donc de renforcer cette Police de proximité, mais de manière à en conserver la maîtrise.

Compte tenu de la nouvelle organisation policière, nous n'avons aujourd'hui d'autre choix que de faire appel à des moyens privés.

Nous le répétons, ... il faut agir rapidement et avec pragmatisme.

La Municipalité a décidé de mandater une entreprise spécialisée pour assurer une surveillance accrue de tous les quartiers de notre Ville.

Nous estimons que notre population mérite qu'un montant de l'ordre de 1% de notre budget soit consacré au renforcement de sa sécurité. Le budget global n'augmentera pas, car ce montant sera compensé par des mesures d'économies linéaires dans les budgets des services communaux.

La Municipalité vous renseignera dès que possible sur les mesures concrètes qui seront mises en vigueur très prochainement. Un bilan de cette opération sera tiré à fin 2004.

Une dernière chose,

une Marche Blanche est prévue ce dimanche.

La Municipalité l'autorisera.

Mais attention à certaines confusions.

Oui, trois fois oui à ceux qui défilent pour s'élever contre la violence !

Quant aux autres, qu'ils ne se trompent pas de cause !"-.

## **2. Aspect financier**

Comme indiqué ci-dessus, la Municipalité estime que la population veveysanne mérite qu'un montant de l'ordre de 1% du budget communal soit consacré au renforcement de sa sécurité.

Après examen des prestations réalisables par une entreprise de sécurité dans le cadre financier défini et constat que celles-ci seraient insuffisantes pour répondre à ses intentions, la Municipalité a finalement opté pour une solution encore mieux adaptée aux besoins.

### **3. Choix des moyens**

Comme évoqué, la Municipalité entend conserver la totale maîtrise de cette opération. Compte tenu de ce qui précède (cf chi 2) et pour répondre aux besoins dans un plus large spectre, il a été décidé de se doter des moyens suivants dans les meilleurs délais:

#### **Encadrement (adolescence)**

- engagement d'un éducateur de proximité supplémentaire;
- actions complémentaires spécifiques et de soutien aux associations et instances œuvrant en faveur de la jeunesse;
- offre de stages, au sein de l'Administration communale, aux jeunes sans formation.

#### **Surveillance**

- engagement de 9 gardes municipaux supplémentaires à affecter principalement à la surveillance de l'ensemble du territoire communal. Ce personnel complètera l'effectif existant rattaché à la Police municipale au profit exclusif de la Commune de Vevey.

### **4. Demande de crédit supplémentaire**

Dans la mesure où le financement des moyens à mettre en œuvre touche à des postes figurant au budget communal, la Municipalité sollicite un crédit supplémentaire dans la proportion estimée nécessaire et représentant le 1% du budget communal 2004 prorata temporis, soit fr. 450'000.-- pour 6 mois.

Ce montant sera ventilé dans les postes budgétaires suivants, en fonction des dépenses effectives:

#### **Animation Jeunesse**

- 952.3011 - Traitements (Animateur de proximité)
- ..... - Divers comptes – charges sociales
- 952.3185 - Honoraires (actions diverses)

#### **Gardes municipaux**

- 6482.3011 - Traitements
- ..... - Divers comptes – charges sociales
- 6482.3065 - Uniformes et chaussures

### **5. Bilan et prévisions**

Le détail de la ventilation du crédit supplémentaire demandé et son incidence comptable seront mis en exergue dans les comptes communaux 2004. Le budget 2005 tiendra compte des éléments chiffrés consécutifs à la mise en œuvre des mesures prévues. Par ailleurs, le rapport de gestion fera état de l'articulation des dispositions prises en matière de prévention et de surveillance.

En conclusion, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

- VU** le préavis no 9/2004, du 8 avril 2004 sur crédit supplémentaire au budget communal de l'exercice 2004, 2<sup>e</sup> série;
- VU** le rapport de la commission des finances chargée d'étudier cet objet qui a été porté à l'ordre du jour

### d é c i d e

d'accorder à la Municipalité le crédit supplémentaire demandé au budget communal 2004, 2<sup>e</sup> série, tel que présenté dans le présent préavis, pour un montant de fr. 450'000.--.

Au nom de la Municipalité  
le Syndic le Secrétaire



Dominique Rigot P.-A. Pérrenoud

Municipal-délégué : M. Dominique Rigot, Syndic